

COMMUNE D'UCCIANI
Secrétariat du conseil municipal
Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 30 septembre 2022 à 18 heures

1/3

Etaient Présents : Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules, Calvia Danielle, Ansidei Toussaint-Mathieu, Giocanti Caroline, Silvani Mélissa, Pantaloni Pierre-François, Poggioli-Mariani Sébastien, Versini Audrey,

Etaient Absents : Loigerot Maria (procuration à Poggioli Jules), Poggioli Dominique (procuration à Jean-Luc Giocanti) Chiarelli Alexandra (procuration à Versini Audrey).

Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu le rapporteur, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : Décision Modificative / Virement de Crédit

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

À l'unanimité

Approuve l'exposé du Maire et l'autorise à procéder au virement de crédit, sur le budget de l'exercice 2022.

Affaire n° 2 : Recrutement d'un Contrat Parcours Emploi Compétences P.E.C (droit privé).

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

13 voix

Le conseil municipal décide :

-D'autoriser le recrutement d'un Contrat Parcours Emploi Compétences P.E.C. (droit privé).

-D'inscrire au budget les crédits correspondants.

-Charge le Maire de signer tout document afférent à ce recrutement.

Affaire n° 3 : Recrutement d'un agent recenseur.

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

À l'unanimité

Décide :

-D'autoriser le recrutement d'un agent recenseur, à compter du 4 janvier 2023 au 18 février 2023 inclus.

-D'inscrire au budget les crédits correspondants.

-Charge le Maire de signer tout document afférent à ce recrutement

Affaire n° 4 : Convention relative à la transmission des données de l'état civil

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

À l'unanimité

Décide :

D'autoriser le Maire à signer la convention avec la Direction Régionale PACA de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, portant sur la transmission des données de l'état civil par internet.

Affaire n° 5 : Renouvellement et extension du réseau d'assainissement, construction d'une nouvelle station d'épuration et démolition de l'ancienne station d'épuration. Plan de financement.

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

À l'unanimité

-Approuve dans toute sa teneur l'Etude d'Avant-Projet dressée par le Bureau d'Etudes Techniques POZZO DI BORGO s'élevant à la somme de 2 185 000.00 euros HT et 2 417 383.82 euros TTC se répartissant comme suit :

	Euros
Estimation prévisionnelle	1 768 838,16 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	134 000,00 €
Missions complémentaires	163 500,00 €
Aléas et Imprévus	118 661,84 €
Dépense subventionnable	2 185 000,00 €
TVA	232 383,82 €
TOTAL	2 417 383,82 €

-Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis

Sollicite de :

-L'Etat,

-La Collectivité de Corse,

L'inscription à un plus prochain programme d'investissement et l'octroi des subventions détaillées ci-après :

	%	Montants en euros
Etat		
Collectivité de Corse	90%	1 966 500,00€
Agence de l'eau		
Part contributive de la Commune y compris TVA		450 883,82€
TOTAL TTC		2 417 383,82€

Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive, déduction faite des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Habilite le Maire à engager la Commune d'UCCIANI et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ces travaux : demande de financement, passation de marché, exécution des travaux, règlements etc...

Affaire n° 6 : Tarification de l'assainissement-Modification de la tarification avant la réception des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

À l'unanimité

S'engage à modifier la tarification de l'assainissement du village pour répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau avant la réception des travaux de réalisation de la nouvelle station d'épuration.

La nouvelle tarification sera au moins égale à la somme de 120 € par an si le choix du forfait est retenu.

Autrement une tarification portant le prix du mètre cube à au moins 1 € sera adoptée.

Charge le Maire à mettre en place tous les éléments de communication nécessaires afin d'en informer les administrés au moment du démarrage des travaux.

Affaire n° 7 : Renouvellement d'un bail locatif

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

À l'unanimité

Décide :

- De renouveler le bail locatif de l'appartement communal à Monsieur CASANOVA Christophe, à compter du 1^{er} octobre 2022.
- De fixer le prix de la location à 250,00 Euros mensuel et d'inscrire la recette au budget.
- Charge le Maire d'engager les démarches nécessaires.
- L'autorise à signer le bail ainsi que tout acte y afférent.

Affaire n° 8 : Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil ouï l'exposé du maire qui se retire et ne participe pas au vote, et après en avoir délibéré :

À l'unanimité

Désigne le correspondant Incendie et Secours :

Mr. Jean-Luc GIOCANTI
Demeurant Lieu-dit Aja Alla Core - 20133Ucciani,
Tél : 06.09.52.45.16

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 21h15.

La secrétaire de séance

Mélissa SILVANI



Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI

